



# SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 28 septembre 2012 sous la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc.

**Secrétaire : M. Denis PERNOT**

**Absents Excusés : M. Michel LAMONTRE**

**Monsieur Norbert AHLRICHS a donné pouvoir à M. RAILLARD Jean Luc**

**Monsieur Daniel MASSET a donné pouvoir à M. BROUANT Jean Louis**

## I. TARIF CANTINE GARDERIE

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 le pris du repas passera de 3.982 €TTC à 4.063 € TTC.

## II. ASSOCIATION FONCIERE

L'association foncière ayant réalisé des travaux sur divers chemins mais également sur le chemin dit de la « Voie aux vaches », le Conseil Municipal comme le prévoit le règlement participe à cette remise en état à hauteur de 4000 €. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette délibération.

## III. ARRETES DIVERS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un arrêté va être pris prochainement afin de sécuriser « le chemin des passants » pendant les jours de chasse.

En effet, l'année passée pendant les jours de chasse et malgré les panneaux indiquant l'action de chasse, certains véhicules ont traversé les bois communaux au mépris de la plus élémentaire sécurité. L'arrêté pris ne concerne que les jours de chasse et sera affiché à l'entrée et à la sortie du « chemin des passants ».

Monsieur le Maire rappelle à cette occasion que les bois communaux étaient loués en 1995 3300 € (date de la mise en place du 1<sup>er</sup> plan forestier d'aménagement de la forêt communale) et qu'ils ont été reloués en 2011 pour 3500 € avec augmentation du nombre de chasseurs et mise à disposition d'une baraque de chasse. Monsieur le Maire souligne également que les chasseurs lors de l'exercice précédent (2010) résidant à SEMOUTIERS étaient de 4 personnes, les autres chasseurs venaient de l'extérieur.

Un second arrêté sera pris également sur la route de la Chapelle. En effet, il avait été déjà constaté par diverses personnes que les « Frênes » jouxtant cette voie communale étaient entrain de dépérir et constituait un danger pour les passants.

Ce danger a été confirmé lors de l'orage de grêle du 21 août 2012. Certains arbres ont sérieusement penchés et de nombreuses branches se sont cassées. Ces arbres seront vendus et abattus prochainement, les têtes seront mis à disposition des personnes désirant les façonner au prix de 4 € le stère. Les personnes devront obligatoirement fabriquer ces lots dans un délai très court.

Toutes personnes intéressées par ces lots sont priés de se faire connaître en mairie aux heures habituelles de permanences avant le 12 octobre 2012, en cas de nombreuses demandes un tirage au sort serait effectué.

Bien entendu le Conseil Municipal se penche déjà sur la replantation d'arbres ou autres afin de combler ce vide qui va être créé.

## IV. MNT

Le Conseil Municipal valide la résiliation du contrat de prévoyance collective n°19145 et prend une nouvelle délibération pour la mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le Conseil Municipal adopte celle-ci à l'unanimité.

## **V. COUPES 2013/2014**

Les résineux des parcelles 13 et 14 arrivant à maturité le Conseil Municipal valide les propositions ONF. Il sera également demandé à l'agent ONF d'ajouter à ces parcelles les résineux situés sur la parcelle communale au lieu dit « Le Banc ».

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 27 juillet qui a eu lieu au pavillon de chasse avec les agents ONF et de nombreux représentants de la commune et souligne que les parcelles précitées seront après exploitations des résineux exploitées par les affouagistes.

Les membres du Conseil soulignent qu'effectivement ces parcelles seront après passage des bûcherons professionnels et des affouagistes mises à blanc, mais seront replantées aussitôt que les divers travaux nécessaires seront effectués.

Lorsqu'un arbre est âgé soit il tombe soit il est coupé. Monsieur le Maire souligne l'importance d'intervenir assez rapidement. Les résineux risquent à tout moment de subir les attaques d'insectes – déjà visibles sur certains – ou en cas de tempête d'être tout simplement détruit.

Les membres du Conseil ne valide pas la proposition d'une création d'une place de retournement au lieu dit « Borde Henrion ».

Monsieur PERNOT déplore, comme tous les conseillers, le non respect des consignes de débardage des affouages et souligne l'état déplorable de certains chemins dans la forêt communale. Il est décidé de nouveau de faire part de ces remarques à l'ONF et de demander des sanctions envers les personnes ne respectant pas les consignes.

## **VI. PAC EUREKA**

En collaboration avec « Pédale Douce » la Municipalité avait déjà organisé des « ateliers du bien vieillir » qui avaient donné satisfaction aux divers participants. Cet hiver toujours en collaboration avec la même association il est proposé de vous inscrire au « PAC EUREKA ».

Ces sessions seront toujours animées par des personnes spécialisées, ayant pour thèmes de « faire travailler la mémoire » encadrées par Mme MEYE Chantal qui « comme toujours » accepte ce rôle et se tient à la disposition des personnes intéressées tous les lundis après midi en mairie de SEMOUTIERS. N'hésitez pas ces ateliers ne reçoivent que des échos positifs.

Tous renseignements peuvent être également obtenus en Mairie aux heures habituelles de permanence.

## **VII. TERRAIN DE SPORT POUR LES ELEVES DE SEMOUTIERS**

Ce dossier évoqué lors des précédents conseils suit son cours et fait l'objet de demandes complémentaires.

## **VIII. ELECTRICITE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire indique aux Conseillers que suite à la grêle l'entreprise SANTERNE est passée dans le village la semaine 35. Monsieur Le Maire donne lecture des dégâts occasionnés et souligne qu'il suit ce dossier avec la Compagnie d'assurance. Il sera également demandé des variantes sur les lampadaires dans les divers lotissements ayant subi des dégâts.

## **VIII. CONGRES UD 52**

Un dépôt de gerbe au monument aux morts aura lieu le samedi 27 octobre 2012 à 11 heures.